

Zones de Revitalisation Rurale (Z.R.R)



Généralités

Les Z.R.R. ont été créées par la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire (LOADT) du 4 Février 1995. Elles visent à aider le développement des territoires ruraux, principalement au moyen de mesures fiscales et sociales, au bénéfice des entreprises créatrices d'emplois dans les zones rurales les moins peuplées et les plus touchées par le déclin démographique et économique.

Les mesures en faveur des Z.R.R. ont trois objectifs prioritaires :

- favoriser la création d'activités économiques, notamment industrielles, artisanales et commerciales,
- améliorer l'offre de logement, pour créer les conditions d'accueil des populations en milieu rural,
- maintenir et développer les services aux personnes, et en particulier les services de santé.

Les dispositions qui s'appliquent en Z.R.R. consistent pour l'essentiel en des mesures d'exonération fiscales et sociales.

Mesures concernées

En faveur de la création et de la reprise d'entreprises, les entreprises en ZRR peuvent bénéficier :

- d'une exonération de la taxe professionnelle,
- d'une exonération de l'impôt sur les sociétés ou sur le revenu,
- d'une exonération de l'impôt foncier,
- d'une exonération des taxes pour frais de Chambres Consulaires,
- d'amortissements accélérés sur les investissements immobiliers.